



ORDONNANCE DE POLICE

OBJET : Circulation RAVeL N92
Réparations de tuyaux d'évacuations suite aux dégâts des inondations – prolongation durée chantier.

Le Collège Communal,

- Attendu que la société dénommée « SOTRAPLANT SA » procède aux réparations des tuyaux d'évacuations suite aux dégâts d'inondations ;
- Attendu que ces travaux sont prévus au niveau du RAVeL N92, aux alentours de la bk 16.900 ;
- Attendu que la bonne réalisation de ces travaux nécessite l'occupation de ce tronçon de RAVeL ;
- Attendu qu'il convient dès lors de prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent dans ce cadre ;
- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- Vu l'Art 133, al.2 et 135, par.2 NLC.

ARRETE:

Art.1°: Du 1^{er} février 2022, 06hrs au 11 février 2022 inclus, 18hrs, le tronçon de RAVeL N92 situé aux alentours de la bk 16.900 sera interdit à la circulation.

Art.2°: Les usagers du RAVeL seront déviés de celui-ci via la N92.

Responsable du chantier et de la signalisation : SOTRAPLANT SA, M. Alan Sipelier : 081/65.63.03.

Art.3°: Les infractions aux présentes dispositions seront punies des peines prévues aux lois et règlements qui s'appliquent en la matière.

Art.4°: Copie de la présente sera adressée à Mr le Président du Tribunal de 1^{ère} Instance à DINANT, à Mr le Juge de Police à DINANT, au Responsable du service de coordination de la Zone de Police Haute Meuse, au Responsable de la Zone de Secours DINAPHI, à la Police Locale, au Mémorial Administratif de la Province de Namur, au SPW, ainsi qu'à l'Entrepreneur chargé d'effectuer les Travaux SOTRAPLANT SA.

Anhée, le 01/02/2022.

La Directrice Générale,

Françoise Septon.

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

Luc Piette.

PUBLICATION: Le Bourgmestre certifie que l'ordonnance ci-dessus a été publiée au vu de la loi, le 02/02/2022.



Le Bourgmestre,

Luc Piette.